



Canada

Régate CORK internationale de 2022 Championnat jeunesse de 29er de Voile Canada Championnat nord-américain de 29er

CORK/Sail Kingston

4 au 7 août 2022

Port olympique de Portsmouth
Kingston (Ontario), Canada

Instructions de course supplémentaires pour l'annexe S des RCV : Instructions de course types (ICT)

Les règles ci-dessous remplacent ou complètent les ICT. Si l'ICT est remplacée, le même numéro est utilisé; des numéros différents sont employés pour désigner les nouvelles instructions.

1 RÈGLES

- 1.2 La mention « [NP] » dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cette règle modifie la RCV 60.1(a).
- 1.3 En cas de conflit entre la version française et la version anglaise, la version anglaise a préséance.

2 AVIS À L'INTENTION DES CONCURRENTS

- 2.1 Les avis à l'intention des concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.racingrulesofsailing.org/documents/3162/event>

3 MODIFICATIONS APPORTÉES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification apportée aux instructions de course sera affichée avant 9 h 30 le jour de son entrée en vigueur. Toute modification apportée à l'horaire des courses sera affichée au plus tard à 20 h le jour précédant son entrée en vigueur.

4 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés à partir du mât se trouvant sur le coin nord-est du bâtiment principal.
- 4.2 Lorsque le pavillon L est envoyé à terre sur une flamme numérique, ladite flamme numérique indique le numéro de l'avis aux concurrents qui est affiché. Ceci modifie le signal de course L.
- 4.3 Quand le pavillon Aperçu (AP) est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 45 minutes » dans la section « Signaux de course : Aperçu » des RCV.
- 4.4 [DP][NP] Les bateaux ne peuvent PAS être mis à l'eau avant que le pavillon D soit envoyé avec un signal sonore. Le signal d'avertissement sera envoyé dans un délai minimal de 45 minutes suivant l'envoi du pavillon D.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.3

Date	Heure	Activité
Jeudi 4 août	11 h 15	Réunion des entraîneurs
	13 h	Signal d'avertissement de la 1 ^{re} course de la journée (trois courses au programme)
Vendredi 5 août	9 h 15	Réunion des entraîneurs
	11 h	Signal d'avertissement de la 1 ^{re} course de la journée (quatre courses au programme)
Samedi 6 août	9 h 15	Réunion des entraîneurs
	11 h	Signal d'avertissement de la 1 ^{re} course de la journée (quatre courses au programme)
Dimanche 7 août	9 h 15	Réunion des entraîneurs
	11 h	Signal d'avertissement de la 1 ^{re} course de la journée (quatre courses au programme)
	15 h	Aucun signal d'avertissement après cette heure
	Après les courses	Remise des prix

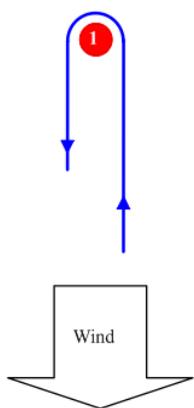
- 5.4 Le comité de course peut présenter une course additionnelle lors d'une journée donnée, pourvu qu'il n'y ait pas plus d'une course qui soit disputée avant la date et l'heure prévues et que le nombre total de courses prévu dans le programme de la compétition ne soit pas dépassé.

6 PAVILLONS DE CLASSE

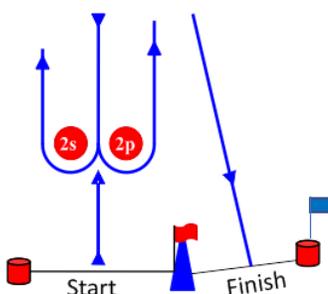
- 6.1 Le pavillon de classe arbore le logo 29er sur fonds contrasté.

7 PARCOURS

- 7.3 Le parcours peut être réduit de manière à ce que l'arrivée soit située à une marque de contournement ou de porte, à la condition qu'au moins deux bords aient été complétés.
- 7.4 Le parcours se trouvera à l'est du Port olympique de Portsmouth.
- 7.5 Parcours à effectuer :



Départ-1-2t/b-1-Arrivée



8 MARQUES

Départ	Un des bateaux du comité de course ou une bouée espar
Marques 1 et 2 b/t	Bouée gonflable orange
Nouvelle marque, selon l'information fournie dans l'ICT 10.1	Bouée gonflable verte
Arrivée	Bouée espar

9 DÉPART

9.2 La ligne de départ se situera entre le pavillon orange qui se trouve sur un support sur le bateau comité et le pavillon orange qui se trouve sur un support sur la marque de départ.

9.3 Pour les besoins de la RCV 30.4, une course dont on « redonne le départ » ou qui est « recourue » porte le même numéro de course que celle qui a précédemment été annulée ou qui a fait l'objet d'un rappel, et ce même si elle est recourue à une date ultérieure ou dans le cadre de la série finale plutôt que de la série de qualification.

9.4 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes suivant son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

12 TEMPS LIMITES

Temps limite pour la marque 1	Temps limite pour la course	Fenêtre de temps pour l'arrivée	Temps cible
20 minutes	50 minutes	15 minutes	30 minutes

12.4 L'incapacité à respecter le temps cible ne constitue pas un motif de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

13 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

13.5 Les demandes d'instruction doivent être soumises en ligne. Dans des circonstances exceptionnelles, des documents papiers seront acceptés par le bureau de course.

14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 Les RCV 44.1 et P2.1 sont modifiées, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15 COMMUNICATIONS

15.1 Le comité de course utilisera le canal 8 sur la radio VHF.

16 BUREAU DE COURSE

16.1 Le bureau de course se trouve dans le hall du bâtiment du Port olympique de Portsmouth.

17 RÈGLES DE SÉCURITÉ

17.1 [NP] Lorsque le pavillon V est envoyé sur le pavillon H avec un signal sonore, tous les bateaux doivent revenir rapidement et directement au port. Signaux ultérieurs à terre. Ceci modifie la RCV 37.

17.2 La RCV 37 est modifiée et s'applique lorsque le pavillon V ou le pavillon V sur le pavillon H est envoyé avec un signal sonore.

17.3 [NP] Tous les concurrents doivent effectuer un contrôle de départ au bureau de course avant de quitter le port.

17.4 [DP] [NP] Sur l'eau, avant le signal d'avertissement de sa première course de la journée, chaque bateau doit dépasser le bateau comité et envoyer son numéro de voile.

17.5 [NP] Après avoir terminé leur dernière course de la journée, tous les bateaux doivent revenir directement au port et effectuer un contrôle de retour.

17.6 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17.7 Les concurrents qui ont besoin d'aide doivent agiter le bras avec la paume de la main ouverte. Si aucune aide n'est requise, ils peuvent agiter le bras avec le poing fermé.

17.8 [NP] [DP] Les concurrents et le personnel de soutien doivent se conformer à toute demande raisonnable formulée par les officiels de la régata.

17.9 [NP] Un bateau qui ne se conforme pas à l'IC 17.3 avant de quitter le port ou à l'IC 17.5 avant la fin du temps limite de réclamation recevra une pénalité de 10 %, calculée comme indiqué dans la RCV RRS 44.3(c), qui s'ajoutera au score de la course la plus proche du moment de l'incident. Ceci modifie la RCV 63.1. Le comité de course peut toutefois réclamer contre le bateau s'il estime que la pénalité de 10 % est inappropriée.

18 [DP] REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT

18.1 En cas de dommage, le remplacement des bateaux et de l'équipement ne peut être effectué qu'avec l'autorisation du comité de course; l'exception décrite dans l'IC 18.2 s'applique toutefois. Le formulaire de demande pour le remplacement d'équipement est disponible par l'entremise du tableau d'information officiel en ligne.

18.2 Si les dommages surviennent moins de 2 heures avant le premier départ inscrit au programme de la journée de course, et avant le départ de la dernière course de la journée, une autorisation verbale provisoire peut être obtenue auprès du comité de course avant que l'équipement soit utilisé dans une course. Une autorisation de remplacement d'équipement en ligne devra cependant être demandée avant la fin du temps limite de réclamation, à la fin de la journée lors de laquelle le remplacement est effectué.

19 POINTAGE

19.1 Un bateau qui estime que les résultats affichés contiennent une erreur ou qui souhaite rencontrer l'officiel (ou les officiels) de course ayant pris la décision peut remplir un formulaire en ligne concernant le pointage.

20 BATEAUX OFFICIELS

20.1 Les bateaux officiels seront signalés comme suit :

Bateau de sécurité/patrouilleur	Pavillon jaune avec une bande rouge verticale au centre
Jury	Pavillon J
Média	Pavillon avec la lettre M sur fond contrasté

20.2 Le fait qu'un bateau officiel n'arbore pas un pavillon d'identification ne constitue pas un motif de réparation en vertu de la RCV 60.1(b).

21 [DP][NP] RÈGLES CONCERNANT LE PORT ET L'INSTALLATION

21.1 Tous les bateaux doivent suivre les indications fournies par l'autorité organisatrice lors de la mise à l'eau et de la sortie de l'eau.

- 21.2 À la seule discrétion de l'autorité organisatrice, la présence de chariots et de remorques comportant des éléments en saillie pourrait être interdite dans la zone de mise à l'eau.
- 21.3 Aucun bateau ne doit être laissé sans supervision sur l'eau, à moins qu'il ne se trouve dans l'aire de mouillage qui lui a été assignée.
- 21.4 En ce qui concerne le stationnement, les automobiles et les autres véhicules doivent respecter la signalisation du Port olympique de Portsmouth, de la Ville de Kingston et de l'autorité organisatrice.